

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 16 Absents : 13  
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2024/01 du 8 février 2024

**D. 2024/01-11 – DOMAINE – Bail commercial - restaurant**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, CURIAL Sylvain, FORTIER Jean-Claude, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MARROT Cora, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, VERDEAU-BORNE Sébastien.

**Absents :** ALIS Laure, ALONSO Christophe, BALLAND Sandrine, LABRUNE René, PILIPCZUK Gregory.

**Absents excusés :** MOINE Magali, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

**Pouvoirs :** ARNAUD Olivier à SAURA Olivier, DIU Sandrine à BINET Pascale, DUSSART Vincent à SIGAL Sandrine, LACALMONTIE Marie-Thérèse à BRUN Dante, LE GAC Valérie à ABAD-LAHIRLE Nadine.

*Les conseillers ont été convoqués le 1er février 2024 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

M. VERDEAU-BORNE Sébastien est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

La commune étant propriétaire, au sein de son domaine privé, d'un immeuble situé au 8 Grande rue, a mis en œuvre un appel à candidatures portant sur la location commerciale dudit immeuble aux fins d'exploitation, après aménagement, d'une activité de brasserie-restaurant.

Le bail commercial qui sera conclu avec la société JB'S CORNER porte sur le bien cadastré A 277 d'une surface de 145 m<sup>2</sup> qui comprend un local commercial au rez-de-chaussée et un appartement situé à l'étage, accessible uniquement par le local commercial, et de combles non aménagés au deuxième étage. Des travaux pour partie à la charge du bailleur et pour partie à la charge du preneur permettront de transformer ce bâtiment pour l'exploitation d'une activité de brasserie restaurant.

Le bail est conclu pour une durée de neuf années entières qui commenceront à courir au jour de la livraison des locaux.

Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 30 000€. Toutefois, à titre de participation aux travaux importants devant être réalisés par le preneur dans les lieux loués nus, la commune lui consent une franchise de loyer pour les mois de mars à août de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le bail commercial avec la société JB'S CORNER et autorise la Maire à signer ce bail commercial et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 031-213101181-20240213-D20240111-DE

Berger  
Levrault

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures*

La Maire,



**Sandrine SIGAL**

*Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*